

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 mars 2013

Compte-rendu

L'an deux mil treize, le huit du mois de mars, à vingt heures et quarante minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 2 mars 2013, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1^{ère} Adjointe

Madame Mireille THIÉBAUD : 2^{nde} Adjointe

Mesdames Évelyne SOMMET et Corinne CORTOT, Messieurs Arnault MERLE, Boris OUDOT, Gérald THIBERT et Pascal BELLORGET, conseillers municipaux

Secrétaire de séance désignée : Madame Murielle ROCHE



Chaque conseiller ayant reçu le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 février 2013, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter. Sans correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Réforme des rythmes scolaires :

Le décret du 26 janvier 2013 a instauré une demi-journée supplémentaire (le mercredi matin) et des journées de classe plus courtes pour améliorer l'apprentissage des enfants. Les communes doivent se prononcer avant le 31 mars sur l'entrée en vigueur de cette réforme à la rentrée de septembre 2013 ou demander une dérogation pour la reporter à la rentrée 2014.

Une réunion avec l'inspectrice de circonscription, organisée pour l'ensemble des maires du canton, n'a pas permis d'avoir des informations complémentaires sur les difficultés d'organisation, la prise en charge du coût que cela représente, la qualification du personnel...

Monsieur le Maire rappelle qu'il faudra encadrer les enfants 45 minutes par jour, et comme la loi oblige un encadrant pour 14 enfants de moins de 6 ans, (au lieu de 10 enfants précédemment), ça impliquera le recrutement de 3 personnes.

Bien entendu, il est peu probable de trouver des animateurs pouvant faire des activités telles que la musique, le sport, le dessin, etc. comme le prévoit la loi, et même pour de la simple garderie, un temps partiel de 1 heure par jour risque de n'intéresser personne.

Le Conseil Général ne s'est pas encore prononcé sur le transport scolaire, à savoir, si les bus passeraient aux horaires actuels ou à la fin de la période proprement scolaire.

Des discussions avec les enseignants et les parents d'élèves montrent que les personnes concernées en premier lieu désapprouvent ce projet et sa mise en place précipitée.

Une rencontre avec les maires des deux autres communes membres du RPI (Cléry et Perrigny sur l'Ognon) a eu lieu le vendredi 1^{er} mars. Les deux conseils municipaux se sont déjà prononcés pour une demande de dérogation pour un report en 2014. La quasi-totalité des communes du canton ont fait de même.

Une nouvelle réunion est programmée avec les services de la Préfecture et de l'Éducation Nationale le mardi 19 mars à Auxonne. Comme c'est une nouvelle journée de commémoration, Monsieur le Maire ne pourra y participer et sera remplacé par Madame Mireille THIÉBAUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une dérogation pour reporter en 2014 la mise en place de la réforme scolaire et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

Taux 2013 :

Monsieur le Maire propose une augmentation de nos taux d'imposition de 2 %, afin de poursuivre nos investissements tout en respectant la promesse de modération de la pression fiscale.

Deux points sont à prendre en compte :

- la fin du syndicat du Murey car nous aurons à entretenir le bief, sans mettre en place une taxe de curage, ce qui serait lourd administrativement (rôle à établir, titres à émettre, etc.)
- les très mauvaises ventes de bois, liées à la crise financière, et l'absence de compensation de recettes suite à l'arrêt de l'exploitation de la gravière.

Pour mémoire, l'inflation pour 2012 a été de 2 % (source INSEE).

Monsieur le Maire indique également que le gouvernement a prévu une baisse des dotations de l'État de l'ordre de 25 % pour 2014 et 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 5 voix POUR, 2 voix CONTRE et 2 abstentions d'appliquer les taux d'imposition 2013 suivants :

- ✓ Taxe d'habitation : 13.35 % (13.09 % en 2012)
- ✓ Taxe foncière sur le bâti : 8.66 % (8.49 % en 2012)
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 30.76 % (30.16 % en 2012)
- ✓ CFE : 15.45 % (15.15 % en 2012)

Location du droit de chasse :

Monsieur le Maire informe le conseil que le bail de chasse est arrivé à échéance. Il propose de renouveler le bail dans les mêmes conditions que précédemment sans augmentation de loyer (1 300 €uros). La location commencera 1^{er} juillet 2013 pour se terminer le 30 juin 2016.

Quelques conseillers demandent que le loyer soit réévalué.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de louer jusqu'au 30 juin 2016, l'exercice du droit de chasse sur les bois communaux à la société de chasse « La Diane » pour un loyer annuel de 1400 €uros et sous les mêmes conditions, par 7 voix POUR et 2 abstention, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents.

Désherbage des collections de la bibliothèque :

Les documents de la bibliothèque municipale de Vièlverge, acquis avec le budget municipal, sont propriétés de la commune.

Pour que les collections proposées au public restent attractives, qu'elles répondent aux besoins des usagers et que les récentes acquisitions soient valorisées, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier : le désherbage.

Les critères de ce tri sont les suivants :

- ✓ Document en mauvais état
- ✓ Document à contenu obsolète
- ✓ Documents jamais ou très rarement empruntés

Selon leur état, les documents éliminés du fonds de la bibliothèque pourront être déchirés et jetés à la déchetterie ou donnés à un organisme ou une association. Un état sera transmis à la municipalité par la responsable de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de procéder à un désherbage régulier des livres de la bibliothèque et de donner à cette délibération une validité permanente, car cette opération doit être effectuée régulièrement, à l'unanimité.

Personnel communal :

✓ **Secrétariat**

Madame Françoise WACHOWIAK a repris le travail mais comme le contrat de Madame Cécile PILLETTE court jusqu'au 12 mars, Monsieur le Maire a réparti les tâches entre les deux secrétaires.

Madame PILLETTE assure le secrétariat et la préparation budgétaire (Compte Administratif, Budget Primitif, etc.) et Madame WACHOWIAK rattrape le retard pris sur certains dossiers. Au départ de Madame PILLETTE, Madame WACHOWIAK retrouvera l'intégralité des fonctions du secrétariat.

✓ **Adjoint Technique de 2^{ème} classe**

Monsieur Jean-Romain LALIGANT a présenté sa démission qui a été acceptée. Il quittera la commune le vendredi 22 mars à midi. La raison invoquée est la distance entre la commune et son domicile et le fait d'avoir trouvé un autre emploi.

Une offre d'emploi a été publiée et déjà cinq CV reçus, malheureusement ils ne correspondent pas au profil recherché.

Forêt communale :

✓ **Programme d'actions pour l'année 2013**

Parcelle 9 : entretien mécanisé

Parcelle 10 : entretien mécanisé et dégagement manuel

Parcelle 20 : entretien mécanisé au cover-crop et dégagement manuel

Parcelle 33 : entretien mécanisé et dépressage avec nettoyage

Parcelle 40 : passage du broyeur dans la plantation et élagage des peupliers

✓ **Résolution de la vente des peupliers parcelle 431A**

La société PIROIRD qui s'était porté acquéreur n'a plus la capacité financière pour poursuivre son engagement en raison des difficultés actuelles du marché du bois de peuplier. Une résolution de la vente, c'est-à-dire un retour à la situation antérieure, a été actée par l'ONF et Monsieur le Maire.

Questions diverses :

✓ **Recensement**

Le recensement est terminé. Les chiffres, qui doivent encore être analysés et validés par l'INSEE, donnent 244 logements d'habitation qui se répartissent en :

- 201 résidences principales
- 23 résidences secondaires
- 19 logements vacants
- 1 logement non enquêté

Il y a eu 484 bulletins individuels collectés par la commune (hors les retours directs à l'INSEE).

Le responsable de l'INSEE a félicité Mireille THIÉBAUD, coordinatrice du recensement et Denise TOMASINI, agent recenseur, pour la rapidité et la qualité du travail effectué.

✓ **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux**

Le solde de la DETR qu'il restait à percevoir pour la rénovation des marches et du calvaire de l'Église a été versé : 812.70 € pour les marches et 263.20 € pour le calvaire.

✓ **Indemnité compensatrice de l'Agence Postale Communale**

À compter du 1^{er} janvier, l'indemnité compensatrice pour l'APC passe de 972.00 € à 990.00 € par mois.

✓ **Le Cœur des Villages**

Valérie VELUT, responsable de l'opération « Le Cœur des Villages » pour la Côte d'Or, nous a transmis ses remerciements et sa gratitude pour notre participation, Vielverge a fait partie des 140 communes qui ont participé cette année.

Les Restos du Cœur en Côte d'Or, c'est :

- 26 centres de distribution
- 7 400 personnes accueillies
- 584 000 repas servis et 2 400 dépannages accordés
- 600 bénévoles

✓ **Un bébé... Un arbre... à Vielverge**

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie aura lieu dimanche 17 mars 2013 à 11h00. Les parrain et marraine seront Madame Jeanne ROYER et Monsieur Michel LEGENDRE.

Cette année dans le cadre de l'opération « Plus d'arbres, plus de vie » parrainée par la Fédération Nationale des Communes Forestières, la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe, France Bois Forêt, Toyota et Nathan, la commune a été sélectionnée pour recevoir des baliveaux feuillus. Le choix de Monsieur le Maire s'est porté sur des chênes rouvre (chêne sessile).

Seules deux des trois familles pourront participer.

Comme les années précédentes, la plantation aura lieu rue des Cailloux, en fonction de la météo, le vin d'honneur aura lieu sur place ou à la salle des fêtes.

✓ **Problèmes de réseau France Telecom**

Suite aux nombreux problèmes de connexion téléphoniques et internet que rencontrent certains habitants de la commune, Madame Isabelle PASTEUR, Directrice Relations Collectivités Locales Côte d'Or Nièvre, a été saisie. Elle a demandé à ses services de lancer une étude qualité sur le village.

Avec Madame Corinne CORTOT, Monsieur le Maire a préparé un questionnaire à destination de nos habitants afin de recenser l'ensemble des problèmes. Le document sera distribué prochainement.

✓ **Fête de la Musique**

Dans le cadre de la Fête de la Musique, nous avons reçu l'année dernière un ensemble lyrique. Cette année, des contacts ont été pris avec le groupe ABALON, groupe rock de Dijon. En fonction de leur disponibilité, le concert aura lieu soit le vendredi 21 juin, soit le samedi 22 au terrain de boules.

✓ **Réformes gouvernementales**

En dehors de la réforme sur les rythmes scolaires, d'autres réformes sont en préparation qui devraient nous impacter.

L'avant-projet de loi de décentralisation va donner plus de poids aux intercommunalités. Le titre II, notamment, prévoit le transfert des plans locaux d'urbanisme aux intercommunalités, de façon obligatoire, six mois après promulgation de la loi.

Des conférences territoriales seraient créées et chargées de définir des Pactes de gouvernance territoriale, permettant de fixer et d'articuler les compétences de chaque niveau de collectivités sur des actions communes. Conformément au principe de libre administration, les communes et EPCI ne seraient pas obligées de se soumettre aux Pactes de gouvernance territoriale. Mais celles qui ne le feraient pas seraient financièrement sanctionnées.

Les intercommunalités se verraient dotées de nouvelles compétences obligatoires : promotion du tourisme par la création d'office du tourisme, assainissement collectif et non collectif, gestion des milieux aquatiques et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

La réforme électorale, toujours en discussion, prévoit la baisse du nombre de conseillers municipaux. Pour Vielverge de 11 conseillers on passerait à 9. La limite pour le scrutin de liste serait de 500 habitants pour l'Assemblée Nationale, mais le Sénat souhaite remonter le seuil à 1 000 habitants.

✓ **Chemins**

Monsieur Gérald THIBERT fait remarquer que le chemin qui mène aux parcelles 29 et 30 est très endommagé suite au débardage par l'exploitant forestier. Il demande si les forestiers n'ont pas obligation de remettre en état le chemin après exploitation. Monsieur Pascal BELLORGET précise qu'il serait nécessaire d'attendre la fin de l'exploitation avant d'entreprendre une remise en état. Monsieur Boris OUDOT pense qu'un coup de lame serait suffisant. Monsieur le Maire va prendre contact avec Monsieur PACAUD.

Concernant le chemin des Gorgeaux, Monsieur le Maire précise qu'il a donné son accord à un habitant du village pour passer un coup de lame afin de le niveler pour que celui-ci puisse accéder sans trop de difficultés sur son terrain.

Madame Murielle ROCHE et Monsieur Boris OUDOT se sont rendus sur les lieux afin de déterminer les travaux à réaliser. Il est nécessaire de faire recreuser le fossé, de niveler le chemin, de remettre du concassé et de faire passer des drains pour évacuer l'eau du fossé dans le Murey.

Madame Murielle ROCHE a rendez-vous mercredi 13 mars 2013 avec une entreprise afin de faire chiffrer les travaux à entreprendre.

Monsieur Pascal BELLORGET indique que le chemin des Fournernettes est devenu impraticable et qu'il y a des dépôts d'ordures un peu partout.

Monsieur le Maire fait remarquer que ce chemin n'a aucune existence en tant que tel sur le cadastre. Il s'agit d'une parcelle qui appartient à la commune. C'est pourquoi l'employé communal accède à cette parcelle pour pouvoir y brûler les déchets végétaux ainsi que ceux émanant du cimetière.

✓ **Trottoirs et stationnement**

Madame Évelyne SOMMET demande si quelque chose est envisagé pour pouvoir réparer les trottoirs (trous en formation) ainsi que les côtés où il n'y a pas de trottoirs. Elle fait également remarquer, ainsi que Monsieur Pascal BELLORGET, que ceux-ci sont peu praticables en raison du stationnement gênant de véhicules.

Le cas du camion stationnant dans la Grande Rue est à nouveau évoqué.

Madame Évelyne SOMMET demande que soient repeints les trottoirs en jaune pour matérialiser l'interdiction de stationner et ajouter des panneaux.

Monsieur le Maire fait remarquer que pour pouvoir interdire le stationnement sur les trottoirs, il est nécessaire de prendre un arrêté qui s'appliquerait sur l'ensemble du village, et pour tous les habitants et non sur les deux rues en cause.

✓ **Services aux habitants**

Par l'intermédiaire de Monsieur Gérald THIBERT, certains administrés se demandent pourquoi l'employé communal effectue des tâches pour des habitants (évacuation de végétaux...). Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu de mettre à disposition gratuitement la remorque de la commune en faveur des administrés qui ne disposent pas de matériel nécessaire pour l'évacuation de végétaux, de gravats... L'employé communal dépose la remorque et l'administré le recontacte dès que celle-ci est chargée. Cette disposition existait déjà du temps de nos prédécesseurs et a été maintenue.

Certains conseillers se demandent s'il ne serait pas opportun de mettre en place une tarification pour ce service ?

Monsieur le Maire précise que si une tarification devait être mise en place, une délibération de la part du Conseil Municipal est nécessaire.

✓ **Eclairage public**

Madame Evelyne SOMMET demande s'il ne pourrait pas être envisagé d'éteindre les candélabres sur une partie de la nuit afin de faire des économies d'énergie. Monsieur le Maire lui rappelle que lors d'un précédent conseil municipal cette mesure avait été écartée.

✓ **Assainissement**

Des habitants s'interrogent sur la mise en place du SPANC puisqu'ils n'ont toujours pas été contactés.

Monsieur le Maire indique que le SPANC est créé et délégué à la SAUR, les contrôles vont commencer par les habitations qui entourent le puits de captage.

Par ailleurs, Madame Evelyne SOMMET fait remarquer que les habitants du village sont déçus que l'assainissement collectif n'ait pas été retenu.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 40.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Murielle ROCHE

Alain CHARLET